

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 21 décembre 2023

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°13

FINANCES - MOYENS **GENERAUX**

- **Projet de requalification de l'îlot Foch Sully dans le cadre de la mesure "Recyclage foncier" du Fonds Vert**
- **Convention de financement avec l'Etat et la SEMOP Foch Sully**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*
2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 36 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Héléne LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Estéban PIAT, M. Christophe PION, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Estéban PIAT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

Mme Catherine DUFOSSE à Mme Valérie PROST MALLET,
Mme Christine CHEVILLARD à M. Franck BEYSSON

Absent sans mandat :

M. Bernard GERBOT

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Estéban PIAT, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le traitement des friches s'avère nécessaire pour répondre aux objectifs de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Les friches représentent ainsi un important gisement foncier dont la mobilisation et la valorisation doivent contribuer à la trajectoire du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) fixée par le Gouvernement.

Ainsi, dans le prolongement du Plan de Relance et dans le cadre du Fonds Vert, l'Etat soutient financièrement les projets de traitement de friches qui permettent de répondre à ces objectifs.

La SEMOP est une société d'Économie Mixte à Opération unique qui a été créée par la Ville de Roanne, la Banque des Territoires et la Société d'Équipement de la Région Lyonnaise (filiale immobilière) en 2017 pour porter un projet de renouvellement urbain de centre-ville nommé « Foch-Sully ».

Elle a pour ambition de requalifier un îlot d'hyper centre, maintenir et développer les fonctions principales à savoir le commerce, l'habitat, créer de nouveaux espaces publics paysagers (forêt urbaine) et du stationnement.

La Ville de Roanne et la SEMOP ont souhaité candidater en partenariat sur cette opportunité de financement du fonds d'accélération de la transition écologique des territoires. Un dossier de candidature a été soumis le 30 mars 2023 sur la plateforme de demande de subvention de l'Etat. Celui-ci a mis en avant la diminution de l'artificialisation des sols, l'intégration d'aménagements végétalisés comprenant la forêt urbaine, la revitalisation du centre-ville en coordination avec d'autres projets structurants effectués par la Ville et inscrits dans le programme Action Cœur de Ville.

Le projet a été retenu par la Préfecture de Région Auvergne-Rhône-Alpes le 27 juillet 2023, pour un montant de subvention à hauteur de 850 000 €.

La candidature ayant été effectuée en partenariat entre la SEMOP et la Ville de Roanne, l'Etat souhaite contractualiser avec les 2 structures. Il est proposé que la SEMOP mobilise directement la subvention.

Pour rappel, c'est un total de plus de 5,5 M€ obtenus par des financeurs publics externes et qui permet d'alléger la participation de la Ville de Roanne sur ce projet structurant de requalification urbaine.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la convention de financement à intervenir avec l'Etat et la SEMOP Foch Sully, au titre du Fonds Vert ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;
- dire que la recette sera encaissée sur le budget de l'exercice concerné ou les budgets des exercices concernés en cas de versements échelonnés.

Monsieur le Maire met au vote cette délibération :

POUR : 30 voix (Groupe Majorité + M. Iacovella "Réussir Roanne Ensemble" + M. Pion)

CONTRE : 2 voix (Groupe "Collectif 88 %")

ABSTENTION : 3 voix (Groupe "A Gauche pour Roanne")

M. Nicolin, Président de la SEMOP Foch Sully, Mme Rotkopf et M. Murzi, Administrateurs, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOPTE

ROANNE, le 22 DEC 2023

Le Secrétaire de séance,

Estéban PIAT

Le Maire,

Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

